

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**Section 1. Identification**

Identificateur de produit	NUEVA 25
Autres moyens d'identification	Aucune
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Fini à plancher
Identificateur du fournisseur initial	Formula A Inc, 18900 Clark Graham, Baie D Urfe, H9X 3R8, Tel: 514 457 7888
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	CANUTEC:(613) 996-6666 (collect call) Quebec Anti-Poison Center: Quebec: (800) 463-5060 (call free)- other : (418) 656-8090

Section 2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)
Classification SIMDUT: Non réglementé
Classification GHS: Toxicité aiguë, Dermique (Catégorie 4); Toxicité aiguë, Oral (Catégorie 4); Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4)
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)



H320 Provoque une irritation cutanée

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.

Autres dangers connus	Aucun
------------------------------	-------

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Tributoxyethyl Phosphate	78-51-3	1-5
Diethylene Glycol Monomethyl Ether	111-77-3	3-7
Polyethylene Waxes	N/Av.	1-5

Section 4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: rincer la peau à l'eau (5-10 minutes).
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)	Irritation des voies respiratoires ou des yeux.
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et composés organiques.
Agents extincteurs appropriés et inappropriés
Pulvérisation d'eau, C2O, mousse chimique, poudre chimique.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers
Utilisez un appareil respiratoire à cartouche chimique ou un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients exposés aux flammes et utiliser les techniques recommandées pour le feu principal.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
Obtenez des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.			
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités			
Conserver dans un récipient d'origine fermement fermé dans un endroit frais et sec. Éviter le gel.			
Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle			
Contrôles d'ingénierie appropriés			
pas de données disponibles			
Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle			
Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.			
Section 9. Propriétés physiques et chimiques			
Apparence, état physique/ couleur	blanc laiteux, liquide	Pression de la vapeur	égale à l'eau
Odeur	faible	Densité de vapeur	égale à l'eau
Seuil Olfactif (pp.)	P/D	Densité relative	P/D
pH	8.2 - 8.6	Solubilité dans l'eau (%)	Complète
Point de fusion/congélation	0	Coefficient de partage n-octanol/eau	P/D
Point initial/domaine d'ébullition	100 °C	Point d'éclair	P/Ap
Température d'ignition	P/D	Température de décomposition	P/Ap
Taux d'évaporation	1	Viscosité	P/D
Inflammabilité (solides et gaz)	Inflammable	COV	P/D
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Aucune	Poids spécifique (eau = 1)	1.04
Section 10. Stabilité et réactivité			
Réactivité			
Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.			
Stabilité chimique			
Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.			
Risque de réactions dangereuses			
Aucun			
Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)			
Chaleur, flammes nues, étincelles			
Matériaux incompatibles			
Oxydants			
Produits de décomposition dangereux			
Peut libérer du monoxyde et du dioxyde de carbone, et des composés organiques non identifiés.			
Section 11. Données toxicologiques			
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)			
Tributoxyethyl Phosphate Diethylene Glycol Monomethyl Ether Polyethylene Waxes Toxicité pour la reproduction: P/D Propriétés d'irritabilité: Irritant pour les yeux et la peau Tératogénicité: P/D Sensibilisation du produit: P/D Mutagénicité: P/D Cancérogénicité: P/D Matériaux synergiques: P/D Ligne d'entrée: yeux, peau, ingestion. Effets de l'exposition aiguë: le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Peut causer une sensibilité cutanée. L'ingestion de grandes quantités peut causer des maux de tête, des nausées, des vomissements et de la diarrhée			
Section 12. Données écologiques			
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)	Le produit ne doit pas entrer dans l'eau sans traitement		
Persistance et dégradation			
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible		
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible		
Section 13. Données sur l'élimination			
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés			
Éliminer selon les règlements fédéral, provincial et municipal.			
Section 14. Informations relatives au transport			

Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD	
Non réglementé	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)	
Non réglementé	
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)	
Non réglementé	
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Possible
Section 15. Informations sur la réglementation	
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Selon les données disponibles, le produit n'est pas réglementé. Cependant, il faut observer les mesures fédérales, étatiques et locales prescrites tout en traitant avec des produits chimiques.
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	
Les Informations Présentées Ci-Dessus Ont Été Établies De Bonne Foi. Cependant Aucune Garantie, Expresse Ou Implicite N'est Donnée.	
Section 16. Autres informations	
Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité	LE 18 juillet 2017 , version 1
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.
Abréviations	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	International Agency for Research on Cancer
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.	